



Monsieur le Président du Conseil général

**2, rue Charles de Gaulle
42000 SAINT-ETIENNE**

St Etienne le 27 avril 2014

Monsieur le Président,

Lors de la réunion technique du 14 avril 2014, Monsieur le Directeur des Relations Humaines a sollicité l'avis des organisations syndicales concernant l'éventualité d'un vote « 100% électronique » lors des prochaines élections professionnelles.

En l'absence de précision sur les modalités concrètes d'organisation du scrutin, il n'apparaît pas aujourd'hui que la DRH soit capable de garantir que le procédé respectera l'intégralité des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales : le secret du vote, son caractère personnel, libre et anonyme, la sincérité des opérations électorales, la surveillance effective du vote et son contrôle a posteriori.

Nous relevons par ailleurs que les nombreuses incertitudes sur la fiabilité, la transparence et la sécurité des dispositifs de vote électroniques suscitent actuellement de vives critiques à l'encontre de cette modalité de scrutin. Nous relevons notamment que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale réuni le 12 mars 2014 a donné un avis défavorable au projet de décret relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la fonction publique territoriale.

L'absence de description précise du dispositif envisagé et le faible niveau de confiance qui prévaut vis-à-vis de ce mode de scrutin ne permettent donc pas à notre organisation syndicale de prononcer un avis favorable à l'éventualité de son adoption pour les prochaines élections.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.

Solidaires SUD CT 42

La secrétaire
F CAZENAVE

Copie : Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé des relations humaines